

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
11/06/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 06
Nombres de membres Absents : 05
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 07

Date Affichage
11/06/2021

Séance du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-sept juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. LAUBRAY J, M. V. PICHEYRE, M. VAILLS S., Mme DABOUIS N., M. CORREIA J.

Absents excusés : Mme BADIE F., M. BRILLIARD M., M. MIRAN P, M. DOMINGO J.D.
Procurations : M. DOMINGO J.D à M. PICHEYRE V .

Objet de la Délibération : REGULARISATION BORNAGE PARCELLE A2460

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une erreur de bornage de la parcelle A2460 appartenant aux Consorts HALLER.

Lors d'un projet de vente de celle-ci, les propriétaires se sont rendus compte d'une irrégularité du bornage, ceux-ci souhaitent procéder à une régularisation foncière.

Les Consorts HALLER proposent à la commune de vendre les 5m² qu'elle occupe selon le plan de division du géomètre MAURY Benoît au prix de 200€/le m².

Les frais de géomètre et de notaires seront partagés entre les différents tiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité,**

D'APPROUVER la régularisation de la Parcelle A2460 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ;

PRECISE que les frais d'actes et Notaire seront partagés entre les différents tiers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 17 juin 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe